

**SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »
COMPTE RENDU**

Séance du Comité syndical du 21 SEPTEMBRE 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Date de la convocation

1^{ER} SEPTEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2017**
- 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 31 AOUT 2017**
- 3. ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES**
- 4. RAPPORT CRC 2016 : POINT SUR LES ACTIONS MISES EN OEUVRE**
- 5. MODIFICATION DES STATUTS N° 8 POUR LA VIDEOPROTECTION**
- 6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**
- 7. ACTUALISATION DU SDTAN**
- 8. QUESTIONS DIVERSES**

Présents avec voix délibérative (s) :

DEPARTEMENT DE L'OISE :

Jérôme BASCHER, Martine BORGEO, Anaïs DHAMY, Nathalie JORAND.

MEMBRES DE DROIT :

COMMUNES :

Nicole COLIN (ACY-EN-MULTIEN), Pierre CAUDRON (AUTHEUIL-EN-VALOIS), Agnès TREVEAIGUES (BAILLY), Françoise COPPE (BLACOURT), Philippe LECOT (BOULLARRE), Benoît HAQUIN (BREGY), Yves BERENGER (CUIGY-EN-BRAY), Yann LEYRIS (CUVERGNON), Daniel FABRY (ESPAUBOURG), Xavier HUE (FLAVACOURT), Michel ISAMBART (LABOSSE), Grégoire PROFFIT (LAGNY-LE-SEC), Stéphane DRU (LALANDE-EN-SON), Philippe RENARD (LALANDELLE), Jean-Michel DUDA (LE VAUMAIN), Jean-Pierre ROUILLON (LE VAUROUX), Dominique PASTOT (MACHEMONT), Jean-Claude VIEL (MACHEMONT), Jean-René PRUVOT (MAREST-SUR-MATZ), Bertrand JOLIVET (MELICOCQ), Rémy CUELLE (MONTMACQ), France VERMEULEN (ONS-EN-BRAY), Georges LOISEL (ORMOY-LE-DAVIEN), Daniel GAGE (ORROUY), Raphaël FARTURA (PEROY-LES-GOMBRIES), Henri BABIAUD (ROCQUEMONT), Michel DUPONT (ROSOY-EN-MULTIEN), Valérie MERON (ROUVILLE), Christian HAVEZ (SAINT-LEGER-AUX-BOIS), Philippe PIAU (VARINFROY), Guy SALAÜN (VERSIGNY), Claude MAILLARD (VILLERS-SAINT-BARTHELEMY) et Philippe VINCHENT (VILLERS-SAINT-BARTHELEMY).

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE :

Alain DRICOURT (BETHISY-SAINT-MARTIN), Jean-Pierre DESMOULINS (SAINTINES) et Christian SRACZYK (SAINTINES).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Edwige HAUDIQUERT (BAZANCOURT), Roland BRUET (BLICOURT), Ludovic BARRE (CRILLON), Aleth BELIARD (HAUTE-EPINE), Claude CIRET (HETOMESNIL), Thierry GILLES (LA NEUVILLE-VAULT), Jean ZIOLO (LANNOY-CUILLERE), Denis DORMOY (LE HAMEL), Eric FRONTICE (LOUEUSE), Philippe VAN OOTEGHEM (MOLIENS), Hubert TRANCART (OMECOURT), Frédéric VAN DE CAVEYE (PREVILLERS), Gérard DEVAMBEZ (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Françoise JOLIVET (SAINT-SAMSON-LA-POTERIE), Lionel BOUCHART (SARNOIS) et Philippe FOURNOT (VILLERS-SUR-BONNIERES).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :

Lionel GUIBON (CANLY), Michel FLOURY (GRANDFRESNOY) et Daniel HIBERTY (HOUDANCOURT)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE :

Didier BRICHE (GOUVIEUX), Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY) et Jean-Pierre MALAQUIN (VINEUIL-SAINT-FIRMIN).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :

Roger BRELIVET (ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN), Bernard PELOU (BACOUËL), Gilbert DEBRAINE (BLANCFOSSE), Nicole CORDIER (BONNEUIL-LES-EAUX), Francis MENU (BUCAMPS), Brigitte FLAMENT (CHOQUEUSE-LES-BENARDS), Didier CORNET (FONTAINE-BONNELEAU), Catherine SABBAGH (FROISSY), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Mathieu BOUREUX (LE

GALLET), Jean-Yves GOSSET (LE MESNIL-SAINT-FIRMIN), Marie-Blanche BETANCOURT (LE MESNIL-SAINT-FIRMIN), Erick MULLOT (LUCHY), Patrick GUIBON (MONTREUIL-SUR-BRECHE), Corinne LONGFILS (NOYERS-SAINT-MARTIN), Jean-Marie BERLY (OURSSEL-MAISON) et Régis LANGLET (ROTANGY).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :

Alain BRAILLY (ATTICHY), Dominique QUIN (JAULZY) et Sylvie VALENTE-LE-HIR (TRACY-LE-MONT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :

Nathalie CHAMPENOIS (ANGICOURT), Bernard CORLAY (MONCEAUX) et Jean-Paul DREVILLE (SACY-LE-GRAND).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :

Catherine RIGOLLET-LEROY (AMBLAINVILLE), Jean-Charles MOREL (ANDEVILLE), Valéry BEAUVISAGE (BEAUMONT-LES-NONAINS), Luc SOENEN (CORBEIL-CERF), Christiane VIGNOLI (FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL), Patrick BOULANT (LA DRENNE), Hugues DE LEON (MERU), Laurent MERMET (VALDAMPIERRE) et Brigitte MAHEU (VILLOTRAN).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Jean-Pierre BLOT (CAMBRONNE-LES-CLERMONT), Serge LAMBERT (CLERMONT), Etienne DARDANT (LAMECOURT), Jean-Marc BOURGEOIS (MOUY) et Mathieu BARBERY (NEUILLY-SOUS-CLERMONT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :

Dominique DELION (RANTIGNY).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :

Bruno HUYGEBART (ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE), Jean-Claude GOUT (FRESNIERES), Laurent MAROT (LASSIGNY), Jean-Pierre VRANCKEN (MONCHY-HUMIERES) et Marc D'ARRENTIERES (NEUFVY-SUR-ARONDE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :

Daniel DOLIGE (BABOEUF).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :

Stéphane LUSTOFIN (AIRION), Marie Josée SIMON (AVRECHY), Christelle VERMEULEN (BULLES), Joël DUMONT (FOURNIVAL), Jean-Paul BALTZ (LE MESNIL-SUR-BULLES) et Béatrice ROUSSEL (TRICOT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :

Sophie LEVESQUE (BOUBIERS), Pascal ROSAY (BOUCONVILLERS), Pierre RAMBOUR (CHAUMONT-EN-VEXIN), Georges LAUDE (ENENCOURT-LE-SEC), Francis PAULIAN (FLEURY), Pierre de CHEZELLES (LIERVILLE), Pierre CORADE (MONTJAVOULT), Hervé MONLEZUN (REILLY) et Laurent DESMELIERS (VILLERS-SUR-TRIE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :

Marie-Paule EECKHOUT (BOREST), Patrice LARCHEVEQUE (MONT-L'EVEQUE) et Didier JEUDON (THIERS-SUR-THEVE).

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :

Patrick CORBEL (BLAINCOURT-LES-PRECY), Michel DRUEZ (CAUVIGNY), Jean-Yves FRANC (CROUY-EN-THELLE), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Michel LE TALLEC (LE COUDRAY-SUR-THELLE), Alain ARNOLD (MONTREUIL-SUR-THERAIN), Joseph KARST (PUISEUX-LE-HAUBERGER) et Stéphane KRAKOWSKI (VILLERS-SOUS-SAINT-LEU).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :

Dominique CARPIER (FOUQUEROLLES), Sylvain FRENOY (HAUDIVILLERS), Jean-François DUFOUR (LA NEUVILLE-EN-HEZ), Patrick SIGNOIRT (LA RUE-SAINT-PIERRE), Marie-Claude DEVILLERS (LAFRAYE), Christiane HERMAND (LE FAY-SAINT-QUENTIN), Jean-Jacques DEGOUY (LITZ), Henry ANDERSEN (REMERANGLES) et Jean-Paul TERNISIEN (VELENNES).

Membres associés avec voix consultative :

ADICO : Jean-Pierre LEMAISTRE

UTC : Harry CLAISSE

Représentés : (pouvoirs)

DEPARTEMENT DE L'OISE :

Patrice FONTAINE, Conseiller départemental donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de la commune de PLAILLY.

COMMUNES :

Sylvain COLLARD délégué titulaire de la commune de BOURSONNE donne pouvoir à Pierre CAUDRON délégué titulaire de la commune de AUTHEUIL EN VALOIS.

Nadège LEFEBVRE déléguée titulaire de la commune de LA CHAPELLE-AUX-POTS donne pouvoir à Jérôme BASCHER, Président du SMOTHD.

Jean-Pierre DAMIEN délégué titulaire de la commune de LE PLESSIS-BRION donne pouvoir à Rémy CUELLE délégué titulaire de la commune de MONTMACQ.

François PHILIPON délégué titulaire de la commune de RUSSY-BEMONT donne pouvoir à Jean-Pierre ROUILLON délégué titulaire de la commune de LE VAUROUX.

Michel EUVERTE délégué titulaire de la commune de SAINT-LEU-D'ESSERENT donne pouvoir à Dominique PASTOT délégué titulaire de la commune de MACHEMONT.

Thierry TAVERNIER délégué titulaire de la commune de VILLERS-SAINT-GENEST donne pouvoir à Marie-Josée SIMON déléguée titulaire de la commune de AVRECHY.

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE :

Claude PICART délégué titulaire de la commune de NERY donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de la commune de SAINTINES.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Guy MASSON délégué titulaire de la commune de BEAUDEDUIT donne pouvoir à Edwige HAUDIQUERT déléguée titulaire de la commune de BAZANCOURT.

Etienne CAUX délégué titulaire de la commune de BROMBOS donne pouvoir à Aleth BELIARD déléguée titulaire de la commune de HAUTE EPINE.

Christelle KLAES déléguée titulaire de la commune de ELEN COURT donne pouvoir à Lionel BOUCHART délégué titulaire de la commune de SARNOIS.

Laurent INGLARD délégué titulaire de la commune de HAUCOURT donne pouvoir à Aleth BELIARD déléguée titulaire de la commune de HAUTE EPINE.

André LEVASSEUR délégué titulaire de la commune de HECOURT donne pouvoir à Claude CIRET délégué suppléant de la commune de HETOMESNIL.

Gaëtane COUSSEMENT délégué titulaire de la commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY donne pouvoir à Claude CIRET délégué suppléant de la commune de HETOMESNIL.

Philippe SMESSAERT délégué titulaire de la commune de PISSELEU-AUX-BOIS donne pouvoir à Lionel BOUCHART délégué titulaire de la commune de SARNOIS.

Denis BAILLY délégué titulaire de la commune de SAINT-DENISCOURT donne pouvoir à Eric FRONTICE délégué suppléant de la commune de LOUEUSE.

Jean LEFAUCHEUX délégué suppléant de la commune de SAINT-QUENTIN-DES-PRES donne pouvoir à Eric FRONTICE délégué suppléant de la commune de LOUEUSE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :

Hervé COSME délégué titulaire de la commune de CHEVRIERES donne pouvoir à Michel FLOURY délégué suppléant de la commune de GRANDFRESNOY.

Charles POUPLIN délégué titulaire de la commune de ESTREES-SAINT-DENIS donne pouvoir à Michel FLOURY délégué suppléant de la commune de GRANDFRESNOY.

Sophie MERCIER déléguée titulaire de la commune de REMY donne pouvoir à Didier JEUDON délégué titulaire de la commune de THIERS SUR THEVE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE :

Martine MAHAUT déléguée titulaire de la commune de LAMORLAYE donne pouvoir à Didier BRICHE délégué titulaire de la commune de GOUVIEUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :

Danielle GALLOPIN déléguée titulaire de la commune de BONVILLERS donne pouvoir à Jérôme BASCHER, Président du SMOTHD.

Jean CAUWEL délégué suppléant de la commune de BRETEUIL donne pouvoir à Didier CORNET délégué titulaire de la commune de FONTAINE-BONNELEAU.

Jean-Jacques DUBOIS délégué titulaire de la commune de LE SAULCHOY donne pouvoir à Régis LANGLET délégué titulaire de la commune de ROTANGY.

Patrice TRAËN délégué titulaire de la commune de VILLERS-VICOMTE donne pouvoir à Catherine SABBAGH déléguée titulaire de la commune de FROISSY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :

Daniel GUEGUEN délégué titulaire de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE donne pouvoir à Dominique QUIN délégué titulaire de la commune de JAULZY.

Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de la commune de COULOISY donne pouvoir à Dominique QUIN délégué titulaire de la commune de JAULZY.

Jean-Marie BOUVIER délégué titulaire de la commune de HAUTEFONTAINE donne pouvoir à Sylvie VALENTE-LE-HIR déléguée titulaire de la commune de TRACY-LE-MONT.

Michèle BOURBIER déléguée titulaire de la commune de PIERREFONDS donne pouvoir à Sylvie VALENTE-LE-HIR déléguée titulaire de la commune de TRACY-LE-MONT.

Eric BEGUIN délégué titulaire de la commune de SAINT-ETIENNE-ROILAYE donne pouvoir à Alain BRAILLY délégué suppléant de la commune de ATTICHY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :

Marinette CAROLE déléguée titulaire de la commune de BAZICOURT donne pouvoir à Bernard CORLAY délégué titulaire de la commune de MONCEAUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :

Marion MAGNIER déléguée titulaire de la commune de LORMAISON donne pouvoir à Catherine RIGOLLET déléguée titulaire de la commune de AMBLAINVILLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Christophe BRIOT délégué titulaire de la commune de BREUIL-LE-SEC donne pouvoir à Jean-Pierre BLOT délégué titulaire de la commune de CAMBRONNE-LES-CLERMONT.

David BELVAL délégué titulaire de la commune de BURY donne pouvoir à Etienne DARDANT délégué titulaire de la commune de LAMECOURT.

Jean-Claude PELLERIN délégué titulaire de la commune de FITZ-JAMES donne pouvoir à Jean-Pierre BLOT délégué titulaire de la commune de CAMBRONNE-LES-CLERMONT.

Brigitte BOULENGER déléguée titulaire de la commune de SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY donne pouvoir à Etienne DARDANT délégué titulaire de la commune de LAMECOURT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :

Pierre LITTY délégué titulaire de la commune de BRAISNES-SUR-ARONDE donne pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN délégué titulaire de la commune de MONCHY-HUMIERES.

Michel GUIBERT délégué titulaire de la commune de GIRAUMONT donne pouvoir à Marc D'ARRENTIERES délégué titulaire de la commune de NEUFVY-SUR-ARONDE.

Yves FLON délégué titulaire de la commune de HAINVILLERS donne pouvoir à Marc D'ARRENTIERES délégué titulaire de la commune de NEUFVY-SUR-ARONDE.

Christian VOS délégué titulaire de la commune de LABERLIERE donne pouvoir à Laurent MAROT délégué titulaire de la commune de LASSIGNY.

Guillaume TRIBOUT délégué suppléant de la commune de MORTEMER donne pouvoir à Laurent MAROT délégué titulaire de la commune de LASSIGNY.

Francis CORMIER délégué titulaire de la commune de ORVILLERS-SOREL donne pouvoir à Jean-Claude GOUT délégué suppléant de la commune de FRESNIERES.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :

Daniel HARDIER délégué titulaire de la commune de BEURAINS-LES-NOYON donne pouvoir à Lionel GUIBON délégué titulaire de la commune de CANLY.

Joël COTTART délégué titulaire de la commune de BERLANCOURT donne pouvoir à Alain DRICOURT délégué titulaire de la commune de BETHISY-SAINT-MARTIN.

Jean-Luc LAVIGNE délégué titulaire de la commune de CAMPAGNE donne pouvoir à Lionel GUIBON délégué titulaire de la commune de CANLY.

Didier WATTIAUX délégué titulaire de la commune de LARBROYE donne pouvoir à Jean ZIOLO délégué titulaire de la commune de LANNOY-CUILLERE.

Alain CAPPELAERE délégué titulaire de la commune de MONDESCOURT donne pouvoir à Michel DUPONT délégué titulaire de la commune de ROSOY-EN-MULTIEN.

Daniel CHARLET délégué titulaire de la commune de MORLINCOURT donne pouvoir à Mathieu BARBERY délégué titulaire de la commune de NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :

Philippe TOURTE délégué titulaire de la commune de PLAINVAL donne pouvoir à Jean-Paul BALTZ délégué titulaire de la commune de LE MESNIL-SUR-BULLES.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :

Hervé LEFEVRE délégué titulaire de la commune de JOUY-SOUS-THELLE donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de la commune de FLEURY.

Serge STEINMAYER délégué titulaire de la commune de LOCONVILLE donne pouvoir à Pascal ROSAY délégué titulaire de la commune de BOUCONVILLERS.

Maria LEFEVRE déléguée titulaire de la commune de MONNEVILLE donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de la commune de FLEURY.

Christiane RENAULT déléguée titulaire de la commune de PORCHEUX donne pouvoir à Pierre DE CHEZELLES délégué titulaire de la commune de LIERVILLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :

Jacky MELIQUE délégué titulaire de la commune de FLEURINES donne pouvoir à Patrice LARCHEVEQUE délégué titulaire de la commune de MONT-L'EVEQUE.

Alexis PATRIA délégué suppléant de la commune de FONTAINE-CHAALIS donne pouvoir à Patrice LARCHEVEQUE délégué titulaire de la commune de MONT-L'EVEQUE.

Patrice CORNU délégué titulaire de la commune de MONTEPILLOY donne pouvoir à Didier JEUDON délégué titulaire de la commune de THIERS-SUR-THEVE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :

Philippe BOURLETTE délégué titulaire de la commune de THURY-SOUS-CLERMONT donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE.

Membres associés avec voix consultative :

Olivier FERRIERA, Président de SEZEO donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de la commune de SAINTINES.

Philippe ENJOLRAS, Président du CCI de l'Oise donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de l'ADICO.

Eric de VALROGER, Président du Conseil d'administration du SDIS donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de l'ADICO.

Présents sans voix délibérative :

Alain CARON (AGNETZ), Gérard PAVOT (CHAMBLY), Danielle LAUDE (ENENCOURT-LE-SEC), Patrick CAZE (FRESNOY-EN-THELLE), Annie DELAERE (HARDIVILLERS), Léopold MEURIER (HENONVILLE), Matthieu SMETRYNS (LABOISSIERE-EN-THELLE), Alain POITEVIN (MAREUIL SUR OURCQ), Gérald MERCIER (MAISONCELLE-TUILERIE), William BLANCHET (MONNEVILLE), Denis ROLLAND (PONCHON), Jean-Marc PHILIPPE (SAINT-SULPICE), Michel ORSOLLE (SAINT-SULPICE), Julien GREGOIRE (THIEUX), Claire DUNANT (TRIE-CHATEAU), Gérard WARIN (VIGNEMONT).

L'an deux mille dix-sept et le 21 septembre à 15h00, le Comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du Conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de Jérôme BASCHER.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Martine BORGGOO a été nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2017

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

Vu le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 juin 2017,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017.

8

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 31 AOUT 2017

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés et en particulier l'article 9-2 « Fonctionnement du Bureau » ;

Il est rendu compte des travaux du bureau exercés par délégation du Comité syndical :

DECISIONS DU BUREAU DU 31 AOUT 2017

DECISION N° BS2017-08-31-01	AGREMENT DE NOUVEAUX MEMBRES : CREPY EN VALOIS, LAGNY LE SEC	unanimité
DECISION N° BS2017-08-31-02	CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES COMMUNES DE BAILLEUL LE SOC; CANNECTANCOURT ; CHOQUEUSE LES BENARDS; CREVECOEUR LE GRAND; DIVES; FONTAINE BONNELEAU; FRANCASTEL ; GRANDVILLERS AU BOIS; LAGNY; LA NEUVILLE ROY; LASSIGNY; LE CROCC; LIEUVILLERS; LIHUS; NOURARD LE FRANC; PRONLEROY; ST JUST EN CHAUSSEE; THIESCOURT; VIEFVILLERS; ET WAVIGNIES POUR L'IMPLANTATION DE 3 NŒUDS DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ET DE 32 SOUS REPARTITEURS OPTIQUES (SRO) NECESSAIRES AU DEPLOIEMENT DU THD	unanimité
DECISION N° BS2017-08-31-03	CONVENTIONS FINANCIERES ET AVENANTS ETABLIS AVEC LES COMMUNES DE BONNEUIL EN VALOIS - ESPAUBOURG - ROSOY EN MULTIEN ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES ET DE SENLIS SUD OISE	unanimité
DECISION N° BS2017-08-31-04	ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU MIS A DISPOSITION PAR LE CD 60 (VALEUR COMPTABLE RESIDUELLE)	unanimité
DECISION N° BS 2017-08-31-05	CONVENTION RELATIVE A L'ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE AU PROFIT DES AGENTS DU SMOTHD	unanimité
DECISION N° BS2017-08-31-06	PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2017	unanimité
DECISION N° BS2017-08-31-07	UTILISATION DU FOND DE RESERVE TELOISE – EXAMEN DES PROPOSITIONS DU DELEGATAIRE	unanimité

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE, des décisions prises par le Bureau syndical du 31 août 2017.

3. ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibérations des 24 septembre 2015, 31 mars 2016, 30 juin 2016 et en particulier l'article 4 « adhésion-transfert de compétences » ;

Considérant les délibérations des **communes de ANTILLY et de BARGNY** sollicitant leur adhésion en qualité de membre de droit, qui outre la compétence de base, optent pour le transfert des compétences facultatives telles que définies ci-dessous :

COMMUNE	Date de délibération	Compétence « L.1425-1 »	Compétence « SIG »	Compétence « e-administration »
ANTILLY	15/09/2017	Oui	Oui	Oui
BARGNY	01/09/2017	Oui	Oui	Oui

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de ces nouveaux membres pour les compétences qu'ils souhaitent transférer.

4. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 9 MAI 2016 ET SA REPOSE : ACTIONS ENTREPRISES PAR LE SYNDICAT

Vu le code des juridictions financières et notamment les articles L.143-9 et L.243-9,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu la notification du 29 juillet 2016 de la Chambre régionale des comptes Nord-Pas-de-Calais-Picardie, du rapport d'observations définitives et sa réponse relatifs à la gestion du syndicat concernant les exercices 2013 et suivants,

Vu la délibération du Comité syndical du 28 septembre 2016 prenant acte de la communication du rapport d'observations définitives sur les gestion du syndicat pour les exercices 2013 et suivant de la Chambre régionale des comptes Nord-Pas-de-Calais-Picardie,

Considérant que les observations formulées ont été prises en compte par le syndicat,

Vu la décision du Bureau syndical du 20 mai 2016 se rapportant à l'actualisation de la convention relative aux moyens logistiques mis à disposition par le département de l'Oise rendue exécutoire le 7 juin 2016,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 juin 2016 relative à la modification des statuts du SMOTHD,

Vu la délibération du Comité syndical du 28 septembre 2016 se rapportant à la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport relatif aux actions entreprises par le syndicat au regard des observations formulées par la Chambre régionale des comptes Nord-Pas-de-Calais-Picardie dans son rapport du 19 mai 2016, conformément aux dispositions visées ci-dessus.

5. MODIFICATION DES STATUTS N°8

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu les statuts modifiés du syndicat ;

Considérant que pour répondre au besoin croissant de ses membres en matière de sécurité et des bénéfiques que le SMOTHD pourrait leur apporter en matière de vidéoprotection, il apparaît opportun que le Syndicat se dote d'une compétence optionnelle en la matière, dénommée « *acquisition, réalisation, gestion et entretien des dispositifs de vidéoprotection, selon les modalités prévues dans le Code de la sécurité intérieure* » ;

Considérant que la notion de « dispositifs de vidéoprotection » s'entend de l'ensemble des biens, équipements, ouvrages, infrastructures et installations permettant la surveillance des espaces publics par vidéoprotection (notamment mâts supports des caméras, caméras, moniteurs de visionnage, logiciels utiles ou complémentaires à la vidéoprotection, réseaux, ainsi que les espaces de visionnage des images issues des dispositifs de vidéoprotection,...).

Considérant qu'il convient par ailleurs de réviser certaines dispositions statutaires, s'agissant des contributions des communes et des EPCI, ces modalités de répartition devant tenir compte prioritairement de leur population DGF et des équipements existants et à réaliser mis à la charge du syndicat dans le cadre du transfert de compétences ;

Considérant que pour des motifs budgétaires et d'organisation, il convient que la mise en œuvre effective de cette compétence intervienne au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la présentation faite aux délégués siégeant au Comité syndical de l'actualisation des statuts ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Daniel HIBERTY Maire de HOUDANCOURT (*COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES*) ne prend pas part au vote,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ajout au SMOTHD d'une compétence optionnelle « *acquisition, réalisation, gestion et entretien des dispositifs de vidéoprotection, selon les modalités prévues dans le Code de la sécurité intérieure* »,
- **ADOpte** les statuts modifiés, joints en annexe à la présente délibération,
- **DECIDE** que l'ajout de cette compétence et la révision statutaire entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu le règlement budgétaire et financier du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit adopté par délibération du 3 octobre 2013,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit actualisé par délibération du 30 juin 2016,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés,

Vu le code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017,

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les deux mois précédant le vote du budget,

Considérant l'accélération du phasage du programme Oise Très Haut Débit dans sa quatrième version adoptée à l'unanimité lors du Comité syndical du 2 mars 2017, ramenant à 6 ans la durée des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire départemental hors zones AMII (2014-2019),

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **PREND** connaissance des éléments figurant dans la note relative au débat d'orientations budgétaires 2018 jointe en annexe ;
- **PREND** acte de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 et de la tenue des discussions à ce propos.

7. ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT DU NUMERIQUE DE L'OISE (SDTAN60)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1425-2,

Vu l'article L.33-7 du code des postes et des communications électroniques,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu les statuts modifiés du syndicat,

Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Oise (SDTAN60) adopté le 21 mai 2012, puis actualisé le 17 mars 2014 par le Conseil départemental de l'Oise,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle actualisation du SDTAN60 en raison de l'accélération du programme de déploiement de 10 à 6 ans (2014-2019), conformément à la décision unanime du Comité syndical du 2 mars 2017,

Vu l'engagement signé le 4 juillet 2017 entre le Groupe BOUYGUES, le Conseil départemental de l'Oise et le SMOTHD de terminer le déploiement de la fibre optique en 2019, le territoire de l'Oise (hors zones AMII) devenant ainsi le premier département fibré d'Europe,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la seconde actualisation du SDTAN 60, prenant en compte l'accélération du programme de déploiement du THD en 6 ans (2014-2019).

8. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 17 heures 22.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président du SMOTHD,

Jérôme BASCHER
Vice-Président
du Conseil départemental de l'Oise